



INDEMNISATION PRET IMMOBILIER

Par **princesse tamtam**, le **09/07/2016** à **00:44**

Bonsoir,

J'ai en arrêt de travail du 13/01/2016 au 21/06/2016 et j'ai effectué une déclaration à l'assurance AFI ESCA par un courrier du 9 mai 2016, nous avions 120 jours pour le déclarer conformément à leurs conditions générales.

Par un courrier daté du 25 mai et réceptionné le 31 mai ils nous ont invoqué une déclaration tardive sans jamais mentionné la date de notre déclaration en nous spécifiant en avoir pris connaissance le 24 mai. Ils nous ont néanmoins demandé un tas de documents que nous avons fourni, le 29 juin ils avaient connaissance de ma reprise d'activité à mi-temps thérapeutique et m'ont demandé à nouveau des documents que j'ai fourni.

Le 7 juillet ils m'envoient un recommandé en me signifiant la non prise en charge de mon sinistre en m'invoquant qu'ils auraient dû recevoir mon courrier au plus tard le 11 mai. J'ai envoyé mon courrier le 9 mai j'ai donc respecté ce délai. Que faire, quel recours. J'avoue ne pas avoir anticiper cette demande avant car le 13 avril 2016 j'apprenais le cancer de mon épouse, je ne veux pas laisser tomber pouvez vous me donner des pistes de recours. Merci.

Par **chaber**, le **09/07/2016** à **06:26**

bonjour

(Lettre type vous permettant de mettre en application l'article L. 113-2 du code des assurances.

Utile en cas de retard pour une déclaration de sinistre) à envoyer en LRAR dont vous gardez

copie

Nom Prénom
Adresse complète
CP Ville

Nom de la compagnie
Adresse de la compagnie
CP Ville

le .././20..

Objet : déclaration de sinistre
Vos réf:

Madame, Monsieur,

Suite au sinistre référencé dans mon dernier courrier, vous m'opposez une déchéance de garantie pour déclaration tardive.

Je vous rappelle qu'en cette hypothèse les dispositions de l'article L. 113-2 du code des assurances prévoient qu'il vous faut prouver que le retard vous a causé un préjudice.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître précisément vos éléments de preuves ou, à défaut, de procéder sans plus attendre au règlement des indemnités qui me sont dues.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature